



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2022, à 19h30 à huis-clos, par vidéoconférence, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**467, rang Saint-Augustin  
Lot 1 956 515**

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir une dérogation visant à réduire la distance entre un bâtiment agricole et une résidence autre que celle du producteur.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'informations ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le service d'urbanisme d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 à 16h30.

Téléphone : 450 791-2455, poste 2230  
Courriel : [inspecteur@sainte-helenedebagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helenedebagot.com)

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18 janvier 2022.

---

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière